

Proposition #4

FAVORISER LE PARCOURS DE VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Fiche 4a

RENFORCER LA STRUCTURATION QUALITATIVE DU SECTEUR



Exposé de la

PROBLÉMATIQUE

- Une atomisation du secteur des établissements et services pour personnes en situation de Handicap, à tous les âges de la vie, source de difficulté à la conduite de démarches d'évaluations / certifications.
- Un retard conséquent pris dans l'application des objectifs de la Loi du 11 février 2005 notamment sur la place de l'utilisateur et son implication dans son parcours de vie, son insertion dans la cité.
- Une insuffisance de fonctions supports, née en partie de l'atomisation du secteur, indispensables pour appréhender le défi de l'individualisation des parcours (mutualisation, partenariats, qualité de gestion, RH, Finances et Systèmes d'informations)
- Une gouvernance associative parfois fragile et insuffisamment renouvelée
- Une formation perfectible sur certaines typologies de fragilité.



SOLUTIONS

proposées par la FEHAP

- S'assurer de la mesure de la satisfaction des usagers et de leurs aidants dans chacun des ESMS à destination des personnes en situation de handicap (qualité de prise en charge, réponse aux besoins, propositions de solutions alternatives, démocratie participative...)
- Faire de la satisfaction des usagers un critère impondérable de la contractualisation et du renouvellement des autorisations de fonctionnement.
- Ajouter dans les grilles d'évaluation des Appels à Projets, des critères de qualité organisationnelle et structurelle portant sur :
 - L'existence et le dimensionnement des fonctions supports
 - Le degré d'informatisation de la structure (dossier usager communicant, objets connectés, gestion RH, financière et contrôle de gestion)
 - L'ouverture sur la cité (partenariats, bénévoles, mutualisation)
 - L'inscription dans une logique de parcours de vie et de santé des usagers accueillis
 - La solidité et le renouvellement de la gouvernance
- Accompagner la réforme SERAFIN-PH en appliquant des indicateurs de mesure et de suivi de la satisfaction des usagers.



LES FACTEURS-CLÉS

du succès

- Acculturer le champ du Handicap et valoriser dans les projets d'établissements / projets associatifs, la nécessaire prise en considération de la satisfaction des usagers.
- Co-construire avec les usagers / les associations d'usagers / les associations de parents et d'aidants les indicateurs nécessaires à la mesure de la satisfaction et les outils de collecte de celle-ci (adaptés aux typologies de Handicap)